



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 40505

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'avis récent du Conseil économique, social et environnemental « agir pour la biodiversité ». Le CESE constate des avancées, en particulier dans la démarche et les objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Il constate cependant un décalage persistant entre l'ambition affichée et les moyens qui lui sont affectés. Ainsi le CESE recommande notamment que les moyens de l'État soient à la hauteur d'un véritable dispositif d'intégration interministérielle des enjeux de la biodiversité dans les politiques ; il souhaite dynamiser l'idée positive de la biodiversité en intégrant le patrimoine naturel dans le cadre des journées européennes du patrimoine ou encore renforcer la SNB comme outil de gouvernance. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental intitulé (CESE) « agir pour la biodiversité » a retenu toute l'attention du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Les actions menées par le ministère vont d'ailleurs dans le sens de plusieurs recommandations formulées dans cet avis. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne les engagements internationaux de la France. En effet le Comité de pilotage de la plate-forme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui regroupe des représentants de toutes les parties prenantes est d'ores et déjà en place. D'autre part, les dispositions du titre IV du projet de loi sur la biodiversité qui sera présenté au Parlement au printemps prochain, permettront l'application du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation dans le sens proposé par l'avis. Par ailleurs, le rôle de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) en tant qu'outil de gouvernance sera inscrit dans ce même projet de loi dont le titre Ier prévoit de créer un nouvel article du code de l'environnement qui dispose que, en vue d'assurer la préservation de la diversité biologique, une stratégie nationale pour la biodiversité est élaborée par le Comité national de la biodiversité en concertation avec les collectivités territoriales, la communauté scientifique, les acteurs socio-économiques et les organisations de protection de l'environnement. Ce même article précise que cette stratégie est approuvée par l'État et que sa mise en oeuvre fait l'objet d'un débat au Parlement tous les trois ans. L'intégration des enjeux de la biodiversité dans les différentes politiques ministérielles est assurée par les lettres de cadrage envoyées en début d'année par le Premier ministre à chaque ministère et qui déclinent la feuille de route pour la transition écologique arrêtée chaque année lors de la conférence environnementale. Enfin, les prochaines journées européennes du patrimoine qui se tiendront les 20 et 21 septembre 2014 seront effectivement consacrées au lien entre patrimoine naturel et patrimoine culturel.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40505

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10968

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2061